Publications périodiques

Comptes annuels

CACEIS BANK

Société anonyme au capital de 1 273 376 994,56 €
Siège social : 1-3, place Valhubert – 75013 Paris
692 024 722 RCS Paris

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2021

I. – Bilan

(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées		69 177 551	35 374 813
Caisse, banques centrales		48 390 342	1 072 268
Effets publics et valeurs assimilées (1)			
Créances sur les établissements de crédit	3	20 787 209	34 302 545
Opérations avec la clientèle	4	4 526 469	3 564 138
Opérations sur titres		39 243 375	42 512 626
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)	5	39 208 652	41 742 712
Actions et autres titres à revenu variable (1)	5	34 723	769 914
Valeurs immobilisées		293 115	474 106
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	7 177	3 420
Parts dans les entreprises liées	6-7	2 669	190 504
Immobilisations incorporelles	7	275 100	272 825
Immobilisations corporelles	7	8 169	7 357
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Comptes de régularisation et actifs divers		5 833 427	6 263 811
Autres actifs	8	5 468 276	5 987 291
Comptes de régularisation	8	365 151	276 520
Total actif		119 073 937	88 189 495

(1) Conformément au règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables), les modifications de présentation suivantes s'appliquent aux comptes individuels établis au 31/12/2020 : Les titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») sont présentés en déduction des dettes représentatives de la valeur des titres empruntés figurant au poste "Autres passifs" au passif du bilan.

Passif	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées		20 691 116	5 587 727
Banques centrales		2 189 011	189 462
Dettes envers les établissements de crédit	10	18 502 105	5 398 265
Comptes créditeurs de la clientèle	11	88 796 325	60 757 560
Dettes représentées par un titre	12	110 020	110 027
Comptes de régularisation et passifs divers	13	6 185 965	18 579 225
Autres passifs (1)		5 471 241	18 200 817
Comptes de régularisation		714 724	378 408
Provisions et dettes subordonnées		999 614	867 021
Provisions	14	110 654	78 709
Dettes subordonnées	16	888 960	788 312
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	17	2 290 897	2 287 935
Capital souscrit		1 273 377	1 273 377
Primes d'émission		771 119	768 234
Réserves		60 053	50 649
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			232
Report à nouveau		12 353	4 680
Résultat de l'exercice		173 995	190 763
Total passif		119 073 937	88 189 495

(1) Conformément au règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables), les modifications de présentation suivantes s'appliquent à compter des comptes individuels au 31/12/2020 : Les dettes représentatives de la valeur des titres empruntés sont présentées sous déduction de la valeur des titres identiques classés par l'établissement parmi les titres de transaction.

Hors-bilan	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés			
Engagements de financement	22	1 257 844	1 087 587
Engagements de garantie	22	402 933	501 970
Engagements sur titres	22		
Engagements reçus			
Engagements de financement	22	408 003	317 080
Engagements de garantie	22	1 362 116	626 452
Engagements sur titres	22		

Autres notes concernant le Hors-bilan :

- Opérations de change : note 20
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 21

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	24	387 936	269 125
Intérêts et charges assimilées	24	-198 752	-184 631
Revenus des titres à revenu variable	25	57 407	81 781
Commissions (produits)	26	651 815	832 779
Commissions (charges)	26	-171 986	-377 009
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		97 977	133 863
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	10 835	43 364
Autres produits d'exploitation bancaire	28	6 960	4 801
Autres charges d'exploitation bancaire	28	-11 757	-11 483
Produit net bancaire		830 435	792 590
Charges générales d'exploitation	29	-571 792	-507 549
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-18 612	-19 342
Résultat brut d'exploitation		240 031	265 699
Coût du risque	30	-7 512	-5 312
Résultat d'exploitation		232 519	260 387
Résultat net sur actifs immobilisés	31	-126	1 829
Résultat courant avant impôt		232 393	262 216
Résultat exceptionnel		19	14
Impôt sur les bénéfices	32	-58 649	-71 235
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		232	-232
Résultat net de l'exercice		173 995	190 763

III. – Notes annexes

1. – Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. – Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2020

Crise Sanitaire liée à la Covid-19

La crise sanitaire liée à la Covid-19 est un événement significatif de l'exercice dont les principaux effets sont les suivants :

- Le volume de transactions à traiter a connu des hausses significatives du fait de la forte volatilité des marchés. La capacité des systèmes d'information a été renforcée et le développement des outils informatiques et des plates-formes digitales a été accéléré afin de faire face à cette hausse et permettre la mise en place massive du télétravail

des collaborateurs du Groupe tout en limitant les pertes opérationnelles. L'organisation mise en place a permis la continuité opérationnelle et le maintien de la qualité de service dans l'accompagnement des clients.

- La hausse du volume de transactions et des revenus de trésorerie (écartement des *spreads* de taux) ont contribué favorablement au résultat de l'exercice, compensant la baisse des commissions assises sur la valeur des actifs en conservation et en administration due à un effet marché défavorable. Cette baisse a par ailleurs été compensée par les nouveaux mandats et l'intégration de KAS Bank.

Fusion de KAS Bank N.V. au sein de CACEIS Bank

— Retrait obligatoire du solde des titres KAS Bank consécutif au succès de l'offre publique d'achat de CACEIS Bank sur KAS Bank

En 2019, le groupe CACEIS a procédé à l'acquisition du groupe KAS Bank, acteur de longue date dans les métiers de la conservation et de l'*asset servicing* aux Pays-Bas.

A l'issue d'une offre publique d'acquisition amicale portant sur l'ensemble des titres KAS Bank en date du 24 septembre 2019, CACEIS Bank détenait le 31 décembre 2019 97,39 % du capital de KAS Bank.

Le 7 avril 2020, les tribunaux néerlandais ont autorisé CACEIS Bank à procéder au rachat obligatoire du solde des titres KAS Bank. Ce rachat a été réalisé le 29 avril 2020, de sorte que CACEIS Bank détenait à cette date 100 % du capital et des droits de vote de KAS Bank.

— Fusion de KAS Bank dans CACEIS Bank

Aussitôt le rachat obligatoire effectué, KAS Bank et CACEIS Bank ont engagé le processus de fusion de KAS Bank dans CACEIS Bank, matérialisé par la publication le 29 avril 2020 du traité de fusion détaillant les conditions de l'opération.

La réalisation de la fusion était notamment subordonnée aux autorisations réglementaires suivantes :

- autorisation sollicitée par KAS Bank auprès du régulateur néerlandais, la Dutch National Bank (DNB), et de la Banque Centrale Européenne (BCE), de réaliser la fusion,
- autorisation sollicitée par CACEIS Bank auprès du régulateur français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Régulation (ACPR) et de la BCE de modifier son programme d'activités.

Les autorisations réglementaires ayant été obtenues de la BCE respectivement le 27 octobre 2020 concernant la réalisation de la fusion et le 29 octobre 2020 concernant le programme d'activités de CACEIS Bank, la fusion a été définitivement réalisée le 1er novembre 2020.

Par l'effet de la fusion, à compter de cette date, les actifs et passifs de KAS Bank, KAS Bank German Branch et KAS Bank UK Branch ont été transférés aux succursales de CACEIS Bank, respectivement CACEIS Bank, Netherlands Branch, CACEIS Bank, Germany Branch et CACEIS Bank UK Branch.

Les activités fusionnées contribuent au Produit net bancaire de l'année 2020, pour la période allant du 1er novembre au 31 décembre 2020, à hauteur de 10,2 millions d'euros. La contribution des activités fusionnées sur le Résultat Net de l'année 2020 est de - 3,8 millions d'euros.

Le boni de fusion représentant l'écart entre l'actif net positif reçu par CACEIS Bank et la valeur comptable de la participation dans KAS Bank a été déterminé à hauteur de 2,9 millions d'euros.

En l'absence de résultats accumulés par KAS Bank depuis son acquisition par CACEIS Bank, le boni de 2,9 millions d'euros est comptabilisé dans les capitaux propres.

Outre ce boni de fusion, les impacts de cette fusion sur les comptes de l'exercice 2020 sont les suivants :

Compte de résultat (En milliers d'euros)	du 01/11/20 au 31/12/20
Intérêts et produits assimilés	2 450
Intérêts et charges assimilées	-859
Revenus des titres à revenu variable	77
Commissions (produits)	9 373
Commissions (charges)	-1 677
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	836
Produit net bancaire	10 200
Charges générales d'exploitation	-15 701
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations	-395
Résultat brut d'exploitation	-5 896
Coût du risque	-201
Résultat d'exploitation	-6 097
Résultat net sur actifs immobilisés	-124
Résultat courant avant impôt	-6 220

Impôt sur les bénéfices	2 352
Résultat net de l'exercice	-3 868

Bilan au 01/11/2020 de KAS Bank avant la fusion

Actif (En milliers d'euros)	01/11/2020
Opérations interbancaires et assimilées	3 925 187
Opérations avec la clientèle	466 878
Opérations sur titres	18
Valeurs immobilisées	5 034
Capital souscrit non versé	
Actions propres	
Comptes de régularisation et actifs divers	303 188
Total actif	4 700 305

Passif (En milliers d'euros)	01/11/2020
Opérations interbancaires et assimilées	1 192 914
Comptes créditeurs de la clientèle	3 086 232
Dettes représentées par un titre	
Comptes de régularisation et passifs divers	214 244
Provisions et dettes subordonnées	11 225
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	
Capitaux propres hors FRBG	195 689
Total passif	4 700 305

Engagements hors-bilan (En milliers d'euros)	01/11/2020
Engagements donnés	17 101 827
Engagements de financement	3 100
Engagements de garantie	1 377 169
Engagements sur titres	15 721 557
Engagements reçus	1 419 537
Engagements de financement	
Engagements de garantie	1 282 937
Engagements sur titres	136 600

Projet One Building - futur siège social de CACEIS en France

Le projet de regroupement des équipes françaises de Valhubert et d'Issy-les-Moulineaux sur un site unique, proche du campus d'Evergreen, siège social de Crédit Agricole S.A. à Montrouge, est prévu au deuxième trimestre 2022.
L'impact sur les comptes de l'exercice 2020 est une provision pour charges de 2,6 millions d'euros au titre des coûts induits par ce déménagement.

1.2. – Evénements postérieurs à l'exercice 2020

Aucun évènement postérieur à la clôture du 31 décembre 2020 n'est à mentionner.

2. – Principes et méthodes comptables

Les états financiers de CACEIS Bank sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A.
La présentation des états financiers de CACEIS Bank est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.
Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de 1re application : exercices ouverts à compter du
Règlement n°2019-09 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif aux frais de formation	Exercice clos au 1er mai 2020
Règlement n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général	29 décembre 2020
Règlement n°2020-10 modifiant le règlement ANC n°2014-07 relatif à la compensation des emprunts de titres et de l'épargne centralisée (1)	1er janvier 2020

(1) Le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 modifie le règlement ANC N° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire sur la présentation des emprunts de titres : les dettes représentatives de la valeur des titres empruntés sont présentées sous déduction de la valeur des titres identiques classés par l'établissement parmi les titres de transaction. Il s'agit du montant des titres empruntés et des titres reçus dans le cadre d'un contrat de garantie financière avec droit de réutilisation (Cf. note 23 Compensation des emprunts de titres).

2.1. – Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.
Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).
Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.
Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
L'application du règlement ANC 2014-07 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque de crédit conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.
L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.
Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Nouvelle définition du défaut

Au 31 décembre 2020, CACEIS Bank a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (Article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).
Cette évolution sur le défaut, qualifiée de changement d'estimation comptable, est sans impact sur les comptes de l'exercice.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit

CACEIS Bank constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

— La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).
L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

— Gouvernance et mesure des ECL
La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.
Le groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, sont retenues.
La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.
Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.
L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » ou « LGD »).
Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements par signature.
Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois. Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.
Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.
Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé *a minima* à fréquence annuelle.
Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

— au niveau du groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
— au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. CACEIS Bank applique des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

CACEIS Bank doit apprécier, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (expositions qualifiées de saines / expositions qualifiées de dégradées / expositions douteuses).
Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

— un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe
— un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le *Forward Looking* pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scenarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.
Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.
L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.
Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.
Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.
Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).
Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.
La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, …

Une différenciation par marché de la dégradation significative est possible (crédit aux professionnels, crédit aux entreprises…).
Le regroupement d'encours aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.
Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.
Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse (appréciation par la Direction des Risques).
Parmi les encours douteux, CACEIS Bank distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

- créances douteuses compromises : créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;

— créances douteuses non compromises : créances douteuses ne répondant pas à la définition des créances douteuses compromises.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.
Le classement en encours douteux peut être abandonné et l'encours est porté à nouveau en encours sain.

— Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par CACEIS Bank par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.
Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

— Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.
Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

— Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, CACEIS Bank le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.
Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou d'hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions contractuelles initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.
La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

— Des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
— Un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer, des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).
Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.
Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.
La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

— la valeur nominale du prêt ;
— et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.
Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé.
Dès lors que l'opération de restructuration a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période d'observation *a minima* de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si

l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains évènements (nouveaux incidents par exemple).

2.2. – Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.
Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.
Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées), en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé ;
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction sont compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.
Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.
La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.
A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.
Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe
Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.
Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable
Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.
A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.
Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.
En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si CACEIS Bank dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.
Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.
Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels CACEIS Bank dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.
Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.
La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.
Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient.
En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».
En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir, conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle».
De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.
CACEIS Bank satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.
Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.
Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.
Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse. Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable ;
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle ;
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. La déduction des frais s'opère par la constatation d'un amortissement dérogatoire.
A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.
Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.
L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.
Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.
Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent ;
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, CACEIS Bank détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, CACEIS Bank utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

CACEIS Bank enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.
Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.
Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance ;
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

CACEIS Bank n'a pas opéré, en 2020, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3. – Immobilisations

CACEIS Bank applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.
Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.
Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières… ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.
Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien.
Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.
Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.
Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.
Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.
A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.
Les immobilisations sont amorties linéairement en fonction de leur durée estimée d'utilisation.
Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par CACEIS Bank, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Fonds de commerce	Non amortissable
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 15 ans
Agencements	5 à 15 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans
Logiciels et matériel bureautique	3 ou 5 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Enfin, les éléments dont dispose CACEIS Bank sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante. CACEIS Bank a limité la durée d'amortissement de certaines immobilisations à la durée des baux auxquels elles sont rattachées.

2.4. – Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ;
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme ;
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.
Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dette, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».
Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».
Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.
CACEIS Bank applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. – Provisions

CACEIS Bank applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.
Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.
Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.
Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.
CACEIS Bank couvre partiellement les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

2.7. – Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07.
Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours. Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.
Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits *prorata temporis* dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) ;
- la gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.
Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.
Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat *prorata temporis*. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, CACEIS Bank intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. Le CVA (*Credit Valuation Adjustment)* permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de CACEIS Bank. Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.
Elle repose :

- prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels ;
- en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même *rating*, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

2.8. – Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.
Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.
Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de CACEIS Bank à l'étranger.
A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée.
Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».
Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07, CACEIS Bank a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9. – Intégration des succursales à l'étranger

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.
Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan sont convertis au cours de clôture ;
- les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction, alors que les charges et les produits courus sont convertis au cours de clôture.

Les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan dans la rubrique « Comptes de régularisation ».

2.10. – Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.
Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour CACEIS Bank.
Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

2.11. – Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

La participation et l'intéressement (couverts par un accord) figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12. – Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

CACEIS Bank a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014. En application de ce règlement, CACEIS Bank provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.
Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée. Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision constatée au passif du bilan est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, CACEIS Bank n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.
Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13. – Intérêts et commissions

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.
Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.
Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat.
Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

2.14. – Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de CACEIS Bank.

2.15. – Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

L'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et aux impôts différés. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.
Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.
Suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 20 décembre 2019, CACEIS étant désormais détenue à hauteur de 69,5 % par Crédit Agricole S.A. et 30,5 % par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont toutes sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019.
Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenues à 100 % par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.

3. – Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros.)	31/12/2020							31/12/2019
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	1 345 601				1 345 601	428	1 346 029	24 838 924
à terme	10 237 789			1 350 000	11 587 789	-1 443	11 586 346	2 576 424
Valeurs reçues en pension					0		0	0
Titres reçus en pension livrée	7 248 588	579 000	29 766		7 857 354	-2 520	7 854 834	6 887 197
Prêts subordonnés					0		0	0
Total	18 831 978	579 000	29 766	1 350 000	20 790 744	-3 535	20 787 209	34 302 545
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan	18 831 978	579 000	29 766	1 350 000	20 790 744	-3 535	20 787 209	34 302 545

4. – Opérations avec la clientèle

4.1. – Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros.)	31/12/2020							31/12/2019
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales					0		0	0
Autres concours à la clientèle	819 769	635 945	7 287	202 788	1 665 789	1 822	1 667 611	1 383 937
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	0
Comptes ordinaires débiteurs	2 854 460				2 854 460	262	2 854 722	2 165 899
Créances douteuses	10 863				10 863		10 863	14 303
Dépréciations							-6 727	
Valeur nette au bilan	3 685 092	635 945	7 287	202 788	4 531 112	2 084	4 526 469	3 564 138

Le montant des créances douteuses non dépréciées s'élève à 4,1 millions d'euros au 31 décembre 2020. CACEIS Bank dispose, à titre de garantie, d'obligations couvrant le risque de crédit.

4.2. – Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	2 927 737	2 520 315
Autres pays de L'U.E.	1 531 384	1 017 615
Autres pays d'Europe	50 239	7 414
Amérique du Nord	618	17 296
Amérique Centrale et du Sud	11 134	
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	4 531 112	3 562 640
Créances rattachées	2 084	1 498
Dépréciations	-6 727	0
Valeur nette au bilan	4 526 469	3 564 138

4.3. – Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciation par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2020				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	2 927 784				
Autres pays de L'U.E.	1 543 371	4 830		-693	
Autres pays d'Europe	50 288	46		-46	
Amérique du Nord	618				
Amérique Centrale et du Sud	11 134	5 988		-5 988	
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux					
Total	4 533 196	10 863	0	-6 727	0

(En milliers d'euros)	31/12/2019				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
France (y compris DOM-TOM)	2 520 869				
Autres pays de L'U.E.	1 007 244	14 303			
Autres pays d'Europe	7 071				
Amérique du Nord	17 296				
Amérique Centrale et du Sud					
Afrique et Moyen-Orient					
Asie et Océanie (hors Japon)					
Japon					
Non ventilés et organismes internationaux	11 658				
Total	3 564 138	14 303	0	0	0

5. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

(En milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Transaction (1)	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :		51 770		1 610 715	1 662 485	1 466 027
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		1 051		2 352	3 403	5 040
Dépréciations					0	0
Valeur nette au bilan	0	52 821	0	1 613 067	1 665 888	1 471 067
Obligations et autres titres à revenu fixe :		8 795 416		28 687 382	37 482 798	40 201 326
Emis par organismes publics		150 000		200 195	350 195	
Autres émetteurs		8 645 416		28 487 187	37 132 603	40 201 326
- dont surcote restant à amortir					0	0
- dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées		39 890		34 421	74 311	98 241
Dépréciations		-357		-13 990	-14 347	-27 922
Valeur nette au bilan	0	8 834 949	0	28 707 814	37 542 762	40 271 645
Actions et autres titres à revenu variable		34 723			34 723	769 914
Créances rattachées					0	0
Dépréciations					0	0
Valeur nette au bilan	0	34 723	0	0	34 723	769 914
Total	0	8 922 493	0	30 320 881	39 243 375	42 512 626

Valeurs estimatives	0	8 922 493	0	30 320 881	39 243 375	42 512 626

(1) Au 31/12/2019, en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de titres empruntés au passif du bilan, les montants auraient été les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2019 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées :	1 466 027
- dont surcote restant à amortir	
- dont décote restant à amortir	
Créances rattachées	5 040
Dépréciations	
Valeur nette au bilan	1 471 067
Obligations et autres titres à revenu fixe :	29 837 764
Emis par organismes publics	
Autres émetteurs	29 837 764
- dont surcote restant à amortir	
- dont décote restant à amortir	
Créances rattachées	92 815
Dépréciations	-27 922
Valeur nette au bilan	29 902 657
Actions et autres titres à revenu variable	2 484
Créances rattachées	0
Dépréciations	0
Valeur nette au bilan	2 484
Total	31 376 208
Valeurs estimatives	31 376 208

5.1. – Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Administration et banques centrales (y compris Etats)	2 271 834	1 466 027
Etablissements de crédit	35 145 289	40 971 241
Clientèle financière	1 762 884	
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	39 180 009	42 437 268
Créances rattachées	77 713	103 280
Dépréciations	-14 347	-27 922
Valeur nette au bilan	39 243 375	42 512 626

Au 31/12/2019, en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de titres empruntés au passif du bilan, les montants auraient été les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2019 Retraité
Administration et banques centrales (y compris Etats)	1 466 027
Etablissements de crédit	29 840 250
Clientèle financière	
Collectivités locales	
Entreprises, assurances et autres clientèles	
Divers et non ventilés	
Total en principal	31 306 277

Créances rattachées	97 853
Dépréciations	-27 922
Valeur nette au bilan	31 376 208

5.2. – Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(En milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	37 482 799	1 662 486	34 723	39 180 009	40 201 326	1 466 027	769 914	42 437 268
dont titres cotés	37 482 799	1 662 486	34 723	39 180 009	37 682 385	1 466 027	769 914	39 918 326
dont titres non cotés	0	0	0	0	2 518 942			2 518 942
Créances rattachées	74 311	3 403	0	77 713	98 241	5 040		103 280
Dépréciations	-14 347	0	0	-14 347	-27 922			-27 922
Valeur nette au bilan	37 542 763	1 665 889	34 723	39 243 375	40 271 645	1 471 067	769 914	42 512 626

Au 31/12/2019, en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de titres empruntés au passif du bilan, les montants auraient été les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2019 Retraité			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	29 837 764	1 466 027	2 485	31 306 275
dont titres cotés	27 318 822	1 466 027	2 485	28 787 333
dont titres non cotés	2 518 942			2 518 942
Créances rattachées	92 815	5 040		97 855
Dépréciations	-27 922			-27 922
Valeur nette au bilan	29 902 657	1 471 067	2 485	31 376 208

5.3. – Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe- Analyse par zone géographique de la contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2020							31/12/2019
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	171 560	2 049 191	22 865 197	12 382 505	37 468 452	74 311	37 542 763	40 271 645
Valeur Brute	185 907	2 049 191	22 865 197	12 382 505	37 482 799	74 311	37 557 110	40 299 567
Dépréciations	-14 347				-14 347		-14 347	-27 922
Effets publics et valeurs assimilées	300 056	0	1 362 431	0	1 662 486	3 403	1 665 889	1 471 067
Valeur brute	300 056		1 362 431		1 662 486	3 403	1 665 889	1 471 067
Dépréciations							0	0
Valeur nette au bilan	471 615	2 049 191	24 227 626	12 382 505	39 130 938	77 713	39 208 652	41 742 712

Au 31/12/2019, en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de titres empruntés au passif du bilan, les montants auraient été les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2019 Retraité
Obligations et autres titres à revenu fixe	29 902 657
Valeur Brute	29 930 579
Dépréciations	-27 922
Effets publics et valeurs assimilées	1 471 067
Valeur Brute	1 471 067
Dépréciations	0,00
Valeur nette au bilan	31 373 724

5.4. – Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique de la contrepartie

(En milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Encours bruts	Dont dépréciations	Encours bruts	Dont dépréciations
France (y compris DOM-TOM)	4 965 998		11 111 329	
Autres pays de L'U.E.	4 250 129		28 982 866	
Autres pays d'Europe	28 949 480			
Amérique du Nord	921 640		1 260 037	
Amérique Centrale et du Sud			44 508	
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)	17 708		178 031	
Japon				
Australie	40 331		90 583	
Non ventilés et organismes internationaux				
Total en principal	39 145 286	0	41 667 353	0
Créances rattachées	77 713		103 280	
Dépréciations	-14 347	-14 347	-27 922	-27 922
Valeur nette au bilan	39 208 652	-14 347	41 742 712	-27 922

Le Royaume Uni est présenté au 31 décembre 2020 dans la zone géographique « Autres pays d'Europe » ; il était présenté dans la zone géographique « autres pays de l'UE » au 31 décembre 2019.
Au 31/12/2019, en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») présentés en déduction des dettes représentatives de titres empruntés au passif du bilan, les montants auraient été les suivants :

(En milliers d'euros)	31/12/2019 Retraité	
	Encours bruts	Dont dépréciations
France (y compris DOM-TOM)	6 131 371	
Autres pays de L'U.E.	23 599 261	
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord	1 260 037	
Amérique Centrale et du Sud	44 508	
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)	178 031	
Japon		
Australie	90 583	
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	31 303 792	0
Créances rattachées	97 854	
Dépréciations	-27 922	-27 922
Valeur nette au bilan	31 373 724	-27 922

6. – Titres de participation et de filiales

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus	
					Brutes	Nettes
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de CACEIS Bank (supérieures à 12.700 K€)						
Parts dans des entreprises liées dans les établissements de crédit						
Autres parts dans les entreprises liées						
Autres titres de participation						
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de CACEIS Bank						
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (1)	€				2 669	2 669
Autres titres de participations (2)	€				7 851	7 111
Total parts dans les entreprises liées et participations					10 520	9 780

(1) Investor Services House SA, Partinvest SA

(2) Euroclear, Swift, GIE Amundi IT Service, Liquidshare, Bourse de Luxembourg, Fidfund, CACEIS Fund Services Gmbh, CACEIS Hong Kong Trust Ltd, Stadsherstel

Filiales et participations (En milliers d'euros)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de CACEIS Bank (supérieures à 12.700 K€)					
Parts dans des entreprises liées dans les établissements de crédit					
Autres parts dans les entreprises liées					
Autres titres de participation					
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de CACEIS Bank					
Parts dans les entreprises liées dans les établissements de crédit (1)					1 139
Autres titres de participations (2)					80
Total parts dans les entreprises liées et participations					1 219

(1) Investor Services House SA, Partinvest SA

(2) Euroclear, Swift, GIE Amundi IT Service, Liquidshare, Bourse de Luxembourg, Fidfund, CACEIS Fund Services Gmbh, CACEIS Hong Kong Trust Ltd, Stadsherstel

Valeur estimative des titres de participation

(En milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	2 669	2 669	190 504	190 504
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Valeur nette au bilan	2 669	2 669	190 504	190 504
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	7 851	7 854	4 096	3 420
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-740		-676	
Sous-total titres de participation	7 111	7 854	1 300	3 420
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	66	66		

Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	66	66	0	0
Valeur nette au bilan	7 177	7 920	3 420	3 420
Total des titres de participation	9 846	10 766	193 924	193 924

7. – Variation de l'actif immobilisé

7.1. – Immobilisation financières

(En milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2020
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	190 504	4 968		-192 804	2 669
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	190 504	4 968	0	-192 804	2 669
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	4 062	3 253	- 168	704	7 851
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-676	0	0	-64	-740
Sous-total titres de participation	3 386	3 253	-168	640	7 111
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	34	31	0		66
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Sous-total autres titres détenus à long terme	34	31	0	0	66
Valeur nette au bilan	3 420	3 285	-168	640	7 177
Total	193 924	8 253	-168	-192 164	9 846

Les autres mouvements sur les parts des entreprises liées correspondent à la sortie des titres KAS Bank dans le cadre de la fusion (cf note 1.1 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2020).

7.2. – Immobilisations corporelles et incorporelles

(En milliers d'euros)	01/01/2020	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2020
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	34 115	3 024	-836	4 764	41 066
Amortissements et dépréciations	-26 757	-3 028	724	-3 835	-32 897
Mali technique de fusion sur Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	0				
Amortissements et dépréciations	0				
Valeur nette au bilan	7 357	-4	-113	928	8 169
Immobilisations incorporelles (2)					
Valeurs brutes	406 817	15 999	-3 050	16 198	435 964
Amortissements et dépréciations	-133 992	-15 472	1 363	-12 762	-160 864

Mali technique de fusion sur Immobilisations incorporelles					0
Valeurs brutes	0				0
Amortissements et dépréciations	0				0
Valeur nette au bilan	272 825	526	-1 688	3 436	275 100
Total	280 182	522	-1 800	4 364	283 269

(1) Les autres mouvements correspondent aux transferts d'actifs suite à la fusion avec KAS Bank.
(2) Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce dont la valeur comptable est de 224 millions d'euros.

8. – Comptes de régularisation et actifs divers

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés	90 186	628
Comptes de stock et emplois divers	83	245
Débiteurs divers	633 858	585 918
Comptes de règlement	4 744 149	5 400 500
Valeur nette au bilan	5 468 276	5 987 291
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	51 470	28 976
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	7 947	9 637
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	179 787	
Charges constatées d'avance	26 108	12 010
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	89 154	155 003
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	10 684	70 895
Valeur nette au bilan	365 150	276 520
Total	5 833 427	6 263 811

Les instruments conditionnels achetés proviennent de la fusion avec KAS Bank à hauteur de 89 millions d'euros.
Les débiteurs divers intègrent une créance de 312 millions d'euros sur les autorités fiscales bavaroises comptabilisée par CACEIS Bank S. A., Germany Branch.
Ils comprennent également 14,4 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.
Les pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers correspondent à des pertes sur instruments de couverture résiliés aux cours de l'exercice en raison d'une restructuration des opérations de micro-couvertures.

9. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Sur opérations interbancaires et assimilées	0				367	367
Sur créances clientèle	0	4	-104		6 828	6 727
Sur opérations sur titres	0					0
Sur valeurs immobilisées	676				64	740
Sur autres actifs	381	135	-44			472
Total	1 057	139	-148	0	7 258	8 307

Les autres mouvements correspondent à l'opération de fusion avec KAS Bank.

10. – Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2020							31/12/2019
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
A vue	3 291 020				3 291 020	187	3 291 208	1 993 335
A terme	12 094 334		500 000		12 594 334	-1 823	12 592 511	36 974
Autres sommes dues	74				74		74	147
Valeurs données en pension					0		0	0
Titres donnés en pension livrée	1 945 005	673 668	0	0	2 618 673	-360	2 618 313	3 367 809
Valeur au bilan	17 330 433	673 668	500 000	0	18 504 101	-1 997	18 502 105	5 398 265

11. – Comptes créditeurs de la clientèle

11.1. – Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2020							31/12/2019
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	87 088 108				87 088 108	446	87 088 552	59 016 172
Comptes d'épargne à régime spécial :					0		0	0
A vue					0		0	0
A terme					0		0	0
Autres sommes dues	396 877				396 877		396 877	60 449
Autres dettes envers la clientèle :	1 310 902				1 310 902	-8	1 310 896	1 680 939
A vue	1 196 444				1 196 444		1 196 444	1 652 097
A terme	114 458				114 458	-8	114 450	28 843
Valeurs données en pension livrée					0		0	0
Valeur au bilan	88 795 887	0	0	0	88 795 887	438	88 796 325	60 757 560

11.2. – Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	60 207 240	40 460 270
Autres pays de L'U.E.	27 215 521	19 822 053
Autres pays d'Europe	1 184 773	361 594
Amérique du Nord	5 648	1 783
Amérique Centrale et du sud	149 180	89 707
Afrique et Moyen-Orient	8 251	3 070
Asie et Océanie (hors Japon)	11 214	5 952
Non ventilés et organismes internationaux	14 060	12 070
Total en principal	88 795 887	60 756 500
Dettes rattachées	438	1 060
Valeur au bilan	88 796 325	60 757 560

Le Royaume Uni est présenté au 31 décembre 2020 dans la zone géographique « Autres pays d'Europe » ; il était présenté dans la zone géographique « autres pays de l'UE » au 31 décembre 2019.

11.3. – Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Particuliers	47 899	
Agriculteurs		
Autres professionnels		
Clientèle financière	85 016 970	56 250 437

Entreprises	110 535	7 651
Collectivités publiques	145 366	1 178 903
Autres clientèles non financières	3 461 342	3 308 902
Non ventilé	13 775	10 606
Total en principal	88 795 887	60 756 500
Dettes rattachées	438	1 060
Valeur au bilan	88 796 325	60 757 560

12. – Dettes représentées par un titre

12.1. – Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	0
Titres du marché interbancaire					0		0	0
Titres de créances négociables					0		0	0
Emprunts obligataires					0		0	0
Autres dettes représentées par un titre				110 000	110 000	20	110 020	110 027
Valeur au bilan	0	0	0	110 000	110 000	20	110 020	110 027

12.2. – Emprunt obligataire

(En milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019
	Durée résiduelle ≤1an	Durée résiduelle >1an ≤5 ans	Durée résiduelle >5ans	Encours	Encours
Euro			110 000	110 000	110 000
Taux fixe			0	0	
Taux variable			110 000	110 000	110 000
Total principal	0	0	110 000	110 000	110 000
Taux fixe				0	
Taux variable			110 000	110 000	110 000
Dettes rattachées				20	27
Valeur au bilan	0	0	110 000	110 020	110 027

13. – Comptes de régularisation et passifs divers

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		11 131 021
Instruments conditionnels vendus	89 795	103
Comptes de règlement et de négociation	4 986 465	5 220 033
Créditeurs divers	394 863	393 666
Versements restant à effectuer sur titres	118	1 455 994
Valeur au bilan	5 471 241	18 200 817
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	28 070	16 388
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	171 885	38 797
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	222	3 202

Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres charges à payer	503 879	308 833
Autres comptes de régularisation	10 668	11 188
Valeur au bilan	714 724	378 408
Total	6 185 965	18 579 225

Au 31/12/2019, le montant des Dettes représentatives de titres empruntés aurait été de 9 486 188 milliers d'euros en application du règlement ANC n°2020-10 (Cf. note 2 Principes et méthodes comptables) ayant pour effet le retraitement des dettes représentatives de titres empruntés par la déduction des titres de transaction empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassés en « titres de transaction prêtés ») (Cf. note 23 Compensation des emprunts de titres).
Les instruments conditionnels achetés proviennent de la fusion avec KAS Bank à hauteur de 89 millions d'euros.

14. – Provisions

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2020
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	54 927	9 529		-516	-3 442	60 498
Provisions pour autres engagements sociaux	1 210	47	-253		14 295	15 299
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature						0
Provisions pour litiges fiscaux	2 769	1 370				4 139
Provisions pour autres litiges	887	733	-87	-255	30	1 309
Provision pour risques pays						0
Provisions pour risques de crédit	8 393	13 043		-8 712	-103	12 620
Provisions pour restructurations						0
Provisions pour impôts						0
Provisions sur participations						0
Provisions pour risques opérationnels	10 523	4 102	-1 697	-3 327		9 602
Autres provisions		6 585			602	7 187
Valeur au bilan	78 709	35 410	-2 037	-12 810	11 382	110 654

Les autres mouvements correspondent essentiellement à l'opération de fusion KAS Bank.
Les provisions pour litiges fiscaux couvrent des redressements fiscaux déjà notifiés.
La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

15. – Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variations de la dette actuarielle

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au 31/12/N-1	87 470	79 407
Coût des services rendus sur l'exercice	3 237	2 440
Coût financier	994	1 082
Cotisations employés	300	274
Modifications, réductions et liquidations de régime	-227	
Variation de périmètre	9 921	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-1 990	-1 498
(Gains) / pertes actuariels	10 485	5 764
Dette actuarielle au 31/12/N	110 192	87 470

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Coût des services rendus	3 237	2 440
Coût financier	994	1 082
Rendement attendu des actifs		
Coût des services passés		
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net	10 485	5 764
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	14 716	9 286

Variations de juste valeur des actifs des régimes

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	36 101	29 754
Rendement attendu des actifs	576	396
Gains / (pertes) actuariels	3 304	4 986
Cotisations payées par l'employeur	526	410
Cotisations payées par les employés	264	234
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre/écart de change	10 511	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-556	322
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N	50 726	36 101

Position nette

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dette actuarielle au 31/12/N-1	110 191	87 470
Impact de la limitation d'actifs	1 033	
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler		
Juste valeur des actifs fin de période	-50 756	-36 101
Position nette (passif) / actifs au 31/12/N	60 498	51 369

Le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière est de 0,34 % au 31/12/2020 contre 0,98 % au 31/12/2019.
Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp du taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,7 % ;
- une variation de moins de 50bp du taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,8 %.

16. – Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2020				31/12/2019			
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme				273 000	273 000	42	273 042	273 037
Euro				273 000	273 000	42	273 042	273 037
Titres et emprunts participatifs					0	0	0	0
Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)				615 000	615 000	918	615 918	515 275
Euro				615 000	615 000	918	615 918	515 275
Dépôts de Garantie à caractère mutuel					0	0	0	0
Valeur au bilan	0	0	0	888 000	888 000	960	888 960	788 312

(1) Dans le cadre du renforcement des fonds propres réglementaires du Groupe, CACEIS Bank a réalisé le 30 juin 2020 une émission d'obligation subordonnée perpétuelle Additional Tier1 d'un montant de 100 millions d'euros souscrite par CACEIS.

La durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée est positionnée par défaut à plus de 5 ans.

17. – Variation des capitaux propres (avant répartition)

(En milliers d'euros)	Capitaux propres					
	Capital (1)	Réserves légale et statutaires	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2018	1 273 377	50 649	756 597	0	139 927	2 220 550
Dividendes versés au titre de 2018			-123 000		0	-123 000
Affectation du résultat social 2018			139 927		-139 927	0
Résultat de l'exercice 2019					190 763	190 763
Autres variations			-610	232		-378
Solde au 31 décembre 2019	1 273 377	50 649	772 914	232	190 763	2 287 935
Dividendes versés au titre de 2019			-180 000			-180 000
Affectation du résultat social 2019 (2)		9 538	181 225		-190 763	0
Boni de fusion (3)			2 886			2 886
Résultat de l'exercice 2020					173 995	173 995
Autres variations		-134	6 448	-232		6 082
Solde au 31 décembre 2020	1 273 377	60 053	783 472	0	173 995	2 290 897

(1) Le capital est composé au 31/12/2020 de 47.052.896 actions d'une valeur de 27,06 €/action pour 1.273.376.994,56 €.
(2) Affectation du résultat de l'exercice 2019 comptabilisée conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 7 mai 2020.
(3) Boni de fusion de 2 886 milliers d'euros constaté dans le cadre de la fusion avec KAS Bank N.V.

18. – Composition des fonds propres

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	2 290 897	2 287 935
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	888 960	788 312
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	3 179 857	3 076 247

19. – Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	45 057 348	28 453 091
Sur les établissements de crédit et institutions financières	12 783 103	4 077 732
Sur la clientèle	811 744	719 342
Obligations et autres titres à revenu fixe	30 624 913	22 789 507
Instruments dérivés de transaction/ de couverture	814 975	807 825
Comptes de régularisations et actifs divers	22 613	58 685
Dettes	16 424 964	3 072 325
Sur les établissements de crédits et institutions financières	13 641 468	1 527 305
Sur la clientèle	908 006	431 453
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	998 061	383 074
Instruments dérivés de transaction/ de couverture	773 279	658 996
Comptes de régularisation et passifs divers	104 150	71 497
Engagements donnés	0	1 082

Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		1 082
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés (change à terme crédit)		
Engagements reçus	43 707 170	63 439 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	1 107 793	1 032 220
Engagements de financement reçus de la clientèle		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus (change à terme débit)	42 599 377	62 406 780

20. – Opérations de change, prêts et emprunts en devises

(En milliers d'euros)	31/12/2020		31/12/2019	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	552 191	554 683	79 258	80 189
Devises	450 793	514 315	35 604	49 865
euros	101 398	40 368	43 653	30 324
Opérations de change à terme	45 463 966	57 015 954	41 241 045	53 710 594
Devises	22 272 617	28 199 343	19 544 918	27 877 424
euros	23 191 349	28 816 611	21 696 128	25 833 170
Prêts et emprunts en devises	0	0	0	0
Total	46 016 157	57 570 636	41 320 303	53 790 783

21. – Opérations sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	42 390 171	0	42 390 171	43 224 385
Opérations sur marchés organisés	0	0	0	15 040 000
Contrats à terme de taux d'intérêt		0	0	15 040 000
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	42 390 171	0	42 390 171	28 184 385
Swaps de taux d'intérêt	42 390 171		42 390 171	28 184 385
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	6 837 990	0	6 837 990	0
Opérations sur marchés organisés	6 837 990	0	6 837 990	0
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés	6 837 990		6 837 990	
Vendus				

Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	0	0	0	0
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
Total	49 228 162	0	49 228 162	43 224 385

21.1. – Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2020			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	5 324 484	23 352 088	13 713 600	5 324 484	23 352 088	13 713 600			
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	5 324 484	23 352 088	13 713 600	5 324 484	23 352 088	13 713 600	0	0	0
Swaps de devises									
Opérations de change à terme									
Sous total	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	5 324 484	23 352 088	13 713 600	5 324 484	23 352 088	13 713 600	0	0	0

21.2. – Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (En milliers d'euros)	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		36 525 538	5 864 634	

Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

22. – Engagements de financement et de garantie et autres

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Engagements donnés	1 660 777	1 589 557
Engagements de financement	1 257 844	1 087 587
Engagements en faveur d'établissements de crédit	33 995	100 000
Engagements en faveur de la clientèle		
Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires	41 343	25 520
Autres ouvertures de crédits confirmés	1 112 978	935 465
Autres	68 697	25 520
Autres engagements en faveur de la clientèle	832	1 082
Engagements de garantie	402 933	501 970
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
Engagements d'ordre de la clientèle	0	0
Cautions immobilières		
Autres garanties d'ordre de la clientèle		
Engagements sur titres	0	0
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner		
Engagements reçus	1 770 120	943 532
Engagements de financement	408 003	317 080
Engagements reçus d'établissements de crédit	408 003	317 080
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	1 362 116	626 452
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 016 199	49 241
Engagements reçus de la clientèle	345 917	577 211
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées		
Autres garanties reçues	345 917	577 211
Engagements sur titres	0	0
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

23. – Compensation des emprunts de titres

(En milliers d'euros) (hors dettes rattachées)	31/12/2020			31/12/2019		
	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)	Dettes brutes représentatives de titres empruntés (a)	Titres de transaction empruntés (b)	Dettes nettes représentatives de titres empruntés (c) = (a) - (b)
Effets publics et valeurs assimilées :						
Dont titres prêtés						
Obligations et autres titres à revenu fixe :	8 962 203	8 962 203		10 363 562	10 363 562	
Dont titres prêtés		6 154 405			6 205 214	
Actions et autres titres à revenu variable	523 985	523 985		767 430	767 430	
Dont titres prêtés						

24. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur opérations avec les établissements de crédit	35 456	29 978
Sur opérations avec la clientèle	352 480	239 147
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et produits assimilés		
Intérêts et produits assimilés	387 936	269 125
Sur opérations avec les établissements de crédit	-184 310	-107 048
Dont intérêt sur emprunt subordonné CACEIS	-26 770	-10 234
Sur opérations avec la clientèle	-14 442	-77 583
Charge nette sur opérations de macro-couverture		
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre		
Autres intérêts et charges assimilés		
Intérêts et charges assimilés	-198 752	-184 631
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	189 183	84 494

25. – Revenus des titres

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	1 219	3 413
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		92
Opérations diverses sur titres	56 188	78 276
Total des revenus des titres à revenus variables	57 407	81 781

26. – Produit net des commissions

(En milliers d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations de change (1)	372	-85	287	0	0	0
Sur prestations de services financiers	651 443	-171 901	479 542	832 779	-377 009	455 770
Total produit net des commissions	651 815	-171 986	479 829	832 779	-377 009	455 770

(1) La ligne Produit net des commissions sur opérations de change a été modifiée sur 2019.

Les produits, diminués des charges de même nature, couvrent pour l'essentiel des commissions sur encours (droits de garde / contrôle dépositaire) et sur flux (clearing / ordres de bourse). Ces commissions portent sur des services et opérations réalisés pour le compte de la clientèle.

27. – Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations	8 367	39 027
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	8 367	39 027
Plus-values de cession réalisées	8 177	2 665
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	8 177	2 665
Solde des opérations sur titres de placement	16 545	41 692
Titres de l'activité de portefeuille		

Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations	5 187	5 185
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	5 187	5 185
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées	-10 897	-3 513
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	-10 897	-3 513
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	-5 710	1 672
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	10 835	43 364

28. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produits divers	1 997	2 577
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions	4 963	2 224
Autres produits d'exploitation bancaire	6 960	4 801
Charges diverses	-7 761	-8 104
Quote-part des opérations faites en commun		-5
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-3 996	-3 374
Autres charges d'exploitation bancaire	-11 757	-11 483
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	-4 797	-6 682

29. – Charges générales d'exploitation

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-211 008	-194 020
Charges sociales	-57 181	-54 907
Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	*-8 419*	*-7 440*
Intéressement et participation	-8 956	-9 027
Impôts et taxes sur rémunérations	-5 860	-5 474
Total des charges de personnel	-283 005	-263 428
Refacturation et transferts de charges de personnel (1)	11 840	17 034
Frais de personnel nets	-271 164	-246 394
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-5 930	-8 574
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires	-316 129	-273 969
Total des charges administratives	-322 058	-282 543
Refacturation et transferts de charges administratives	21 431	21 388
Frais administratifs nets	-300 628	-261 155
Charges générales d'exploitation	-571 792	-507 549

(1) Les données sur 2019 ont été modifiées afin de reclasser la Refacturation de charges de personnel, initialement comprise dans le poste Refacturation de charges administratives, en Frais de personnel nets.

La rubrique Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires intègre 24 360,5 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique en 2020 contre 15 916,5 milliers d'euros en 2019.
L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du groupe CACEIS.

Effectif fin de période par catégorie

Catégories de personnel	31/12/2020	31/12/2019
France	986	934
Étranger	1 904	1 468
Total	2 890	2 402

L'augmentation des effectifs à l'étranger provient à hauteur de 423 personnes de la fusion KAS Bank.
Aucun administrateur du groupe Crédit Agricole n'a reçu de jeton de présence en 2020 par CACEIS Bank.
Les rémunérations allouées aux membres des organes de Direction (hors contrats de travail), au titre de l'exercice 2020, à raison de leur fonction, se sont élevées à 0 K€.
Tous les engagements sont mentionnés au hors-bilan.
Le montant global des avances et crédits accordés pendant l'exercice aux membres des organes de Direction ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une quelconque garantie s'élèvent à 0 K€.
Les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre du mandat social qu'ils ont occupé au sein de la société en 2020. De plus, ils n'ont bénéficié d'aucun avantage postérieur à l'emploi ou à long terme, ni d'indemnité de rupture de contrat de travail.

30. – Coût du risque

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions et dépréciations	-13 182	-8 424
Dépréciations de créances douteuses	-13 047	-8 028
Autres provisions et dépréciations	-135	-396
Reprises de provisions et dépréciations	8 860	4 563
Reprises de dépréciations de créances douteuses	8 816	4 563
Autres reprises de provisions et dépréciations	44	
Variation des provisions et dépréciations	-4 421	-3 861
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées	-3 314	-1 451
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties	124	
Autres pertes		
Autres produits		
Coût du risque	-7 512	-5 312

31. – Résultat net sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	0	-41
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-41
Reprises de dépréciations	0	5
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		5
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	-36
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		-36
Plus-values de cessions réalisées	0	1 865
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		1 865
Moins-values de cessions réalisées	-126	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-126	
Solde des plus et moins-values de cessions	126	1 865
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-126	1 865
Solde en perte ou en bénéfice	-126	1829
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions		
Moins-values de cessions		
Solde en perte ou en bénéfice	0	0

Résultat net sur actifs immobilisés	-126	1 829

32. – Impôt sur les bénéfices

Suite au changement d'actionnaire de CACEIS le 20 décembre 2019, CACEIS étant désormais détenue à hauteur de 69,5 % par Crédit Agricole S.A. et 30,5 % par Santander, CACEIS et ses filiales situées en France sont toutes sorties de l'intégration fiscale dont Crédit Agricole S.A. est tête de groupe avec un effet rétroactif au 1er janvier 2019.
Un groupe d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1er janvier 2020 avec pour entité tête de groupe CACEIS. Les filiales françaises détenues à 100 % par CACEIS, à savoir CACEIS Bank, CACEIS Fund Administration et CACEIS Corporate Trust font partie de ce groupe d'intégration fiscale.
La charge courante d'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat est de 60 785 milliers d'euros.
Il est comptabilisé de l'impôt différé dans les comptes individuels pour un produit de 2 136 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

33. – Informations relatives aux résultats des activités bancaires

33.1. – Formation du produit net bancaire par secteur d'activité

Secteur d'activité formation du PNB (En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			189 184				189 184
Revenus des titres à revenus variables			57 407				57 407
Produits nets des commissions			479 829				479 829
Produits nets sur opérations financières			108 812				108 812
Autres produits nets d'exploitation			-4 797				-4 797
Produit net bancaire	0	0	830 435	0	0	0	830 435

Secteur d'activité formation du PNB (En milliers d'euros)	31/12/2019						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produits nets d'intérêts			84 494				84 494
Revenus des titres à revenus variables			81 781				81 781
Produits nets des commissions			589 633				589 633
Produits nets sur opérations financières			43 364				43 364
Autres produits nets d'exploitation			-6 682				-6 682
Produit net bancaire	0	0	792 590	0	0	0	792 590

33.2. – Produit net bancaire par secteur d'activité et par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			346 602				346 602
Autres pays de l'U.E.			480 191				480 191
Autres pays d'Europe (1)			4 152				4 152
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
Produit net bancaire	0	0	830 435	0	0	0	830 435

(1) Au 31 décembre 2020, le Royaume Uni est présenté dans la zone géographique Autres pays d'Europe. Il était présenté dans la zone géographique autres pays de l'Union Européenne au 31 décembre 2019.

(En milliers d'euros)	31/12/2019						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)			276 614				276 614
Autres pays de l'U.E.			512 194				512 194
Autres pays d'Europe (Suisse)			3 782				3 782
Amérique du Nord							
Amérique centrale et du Sud							
Afrique et Moyen-Orient							
Asie et Océanie (hors Japon)							
Japon							
Produit net bancaire	0	0	792 590	0	0	0	792 590

33.3. – Formation du résultat courant par secteur d'activité

(En milliers d'euros)	31/12/2020						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisé	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire			830 435				830 435
Charges d'exploitation			-571 792				-571 792
Dotations aux amortissements et dépréciations			-18 612				-18 612
Résultat brut d'exploitation			240 031				240 031
Coût du risque			-7 512				-7 512
Résultat d'exploitation			232 519				232 519
Résultat net sur actifs immobilisés			-126				-126
Résultat courant avant impôt			232 393				232 393

(En milliers d'euros)	31/12/2019						
	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Grandes clientèles	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire			792 590				792 590
Charges d'exploitation			-507 549				-507 549
Dotations aux amortissements et dépréciations			-19 342				-19 342
Résultat brut d'exploitation			265 699				265 699
Coût du risque			-5 312				-5 312
Résultat d'exploitation			260 387				260 387
Résultat net sur actifs immobilisés			1 829				1 829
Résultat courant avant impôt			262 216				262 216

33.4. – Résultat courant par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2020							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements & dépréciation	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	346 092	-246 240	-9 679	90 173	-2 007	88 166	0	88 166
Autres pays de l'U.E.	480 191	-314 747	-8 781	156 664	-5 509	151 155	-126	151 029
Autres pays d'Europe (Suisse + UK)	4 152	-10 805	-152	-6 805	4	-6 802	0	-6 802
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								

Résultat courant avant impôt	830 435	-571 792	-18 612	240 031	-7 512	232 519	-126	232 393

(En milliers d'euros)	31/12/2019							
	PNB	Charges d'exploitation	Dotation aux amortissements & dépréciation	RBE	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM-TOM)	276 614	-212 088	-9 604	54 922	-138	54 784	1 597	56 381
Autres pays de l'U.E.	512 194	-288 711	-9 717	213 766	-5 159	208 607	232	208 839
Autres pays d'Europe	3 782	-6 750	-21	-2 989	-15	-3 004	0	-3 004
Amérique du Nord								
Amérique centrale et du Sud								
Afrique et Moyen-Orient								
Asie et Océanie (hors Japon)								
Japon								
Résultat courant avant impôt	792 590	-507 549	-19 342	265 699	-5 312	260 387	1 829	262 216

34. – Exemption d'établir des comptes consolidés

CACEIS Bank est intégrée globalement par CACEIS, dont le siège est au 1-3 place Valhubert Paris 13eme, dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de cette dernière.
CACEIS Bank est également intégrée dans les comptes consolidés de CREDIT AGRICOLE S.A.
CACEIS Bank n'est pas mère de sous-groupe et n'a pas à établir à ce titre de comptes consolidés.

35. – Affectation des résultats

(En euros)		
Résultat net 2020		173 995 140
Dotation à la réserve légale		8 699 757
Bénéfice 2020 distribuable après dotation à la réserve légale	165 295 383	
Autres réserves au 31/12/2020	0	
Report à nouveau au 31/12/2020	12 349 259	
Montant distribuable au 31/12/2020 avant acompte	177 644 642	
Acompte sur dividende versé	0	
Montant distribuable au 31/12/2020 après acompte	177 644 642	
Affectation du montant distribuable :		
Autres réserves		41 019 415
A titre de dividende en numéraire		130 000 000
A titre de dividende (avec option de paiement en actions)		0
Nombre d'actions composant le capital social		47 052 896
soit par action (en euros)		2,76
Au Report à nouveau pour		6 625 227

36. – Implantation dans des états ou territoires non coopératifs

CACEIS Bank ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de l'affectation du résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit 173 995 139,87 euros, comme indiqué dans le tableau ci-après :

(En euros)		
Résultat net 2020		173 995 139,87
Dotation à la réserve légale		8 699 756,99
Bénéfice 2019 distribuable après dotation à la réserve légale	165 295 382,88	
Autres réserves au 31/12/2020	-	
Report à nouveau au 31/12/2020	12 349 258,72	
Montant distribuable au 31/12/2020 avant acompte	177 644 641,60	
Acompte sur dividende versé	-	
Montant distribuable au 31/12/2020 après acompte	177 644 641,60	
Affectation du montant distribuable :		
Autres réserves		
A titre de dividende en numéraire		130 000 000
A titre de dividende (avec option de paiement en actions)		
Nombre d'actions composant le capital social		47 052 896
soit par action (en euros)		2,76
Au Report à nouveau pour		6 625 226,60
En Autres réserves pour		41 019 415

Le dividende payé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 est ainsi fixé à 130 000 000 €. Il sera mis en paiement au plus tard dans les 9 mois après la clôture de l'exercice.
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées au titre des dividendes au cours des trois derniers exercices sont comme suit :
— 187,4 M€ au titre de l'exercice 2017 (payés en numéraire en 2018).
— 123 M€ au titre de l'exercice 2018 (payés en numéraire en 2019).
— 180 M€ au titre de l'exercice 2019 (payés en numéraire en 2020).
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V. – Tableau des résultats des 5 derniers exercices

	2016	2017	2018	2019	2020
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 273 376 995	1 273 376 995	1 273 376 995	1 273 376 995	1 273 376 995
Nombre d'actions ordinaires émises	47 052 896	47 052 896	47 052 896	47 052 896	47 052 896
Nombre maximal d'actions futures à créer (par conversion d'obligation)	0	0	0	0	0
Opérations & résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxe	447 937 850	1 317 427 820	1 314 988 099	1 626 543 820	2 071 956 661
Résultat avant impôts, participation, amortissements et provisions	106 633 458	287 544 470	247 889 389	250 224 793	257 643 817
Impôt sur les bénéfices	17 521 337	73 594 574	57 615 789	71 235 037	58 649 308
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 629 965	899 355	1 628 551	1 139 621	483 146
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	27 135 776	197 248 152	139 926 620	190 763 289	173 995 140
Résultat distribué	32 000 000	187 385 744	123 000 000	180 000 000	130 000 000
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, mais avant amortissements et provisions	1,86	4,53	4,01	3,78	4,22
Résultat après impôts, participation, amortissements et provisions	0,58	4,19	2,97	4,05	3,70
Dividende distribué	0,68	3,98	2,61	3,83	2,76
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2 199	2 242	2 285	2 402	2 890
Montant de la masse salariale	70 407 182	175 605 193	180 579 314	194 020 446	211 007 953
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	30 348 950	50 088 166	52 829 410	54 907 488	57 180 844

VI. – Rapport général des Commissaires aux comptes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CACEIS Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537 /2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe et notamment celui résultant du règlement ANC n° 2020-10 qui modifie le règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire pour ce qui concerne la présentation des emprunts de titres, dont les effets sont présentés dans la note 5.1.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque juridique, fiscal et de conformité

Risque identifié

Votre société fait l'objet de litiges devant des instances judiciaires, d'enquêtes, et de demandes d'informations de la part d'autorités réglementaires et fiscales au sein de différentes juridictions. L'évaluation des risques juridiques, fiscaux et de non-conformité qui en résultent repose sur l'estimation de la direction en date d'arrêté, plus particulièrement en ce qui concerne la procédure fiscale en Allemagne.
En 2019, l'administration fiscale allemande a exigé le remboursement (hors intérêts de retard) des crédits d'impôts, selon elle indûment perçus et reversés. Votre société considère que sa position est solide et ne justifie aucune provision au titre de ce contentieux. En conséquence, une créance d'un montant de 312 M€ a été comptabilisée à due concurrence du montant appelé en paiement (note 8 de l'annexe aux comptes annuels).

La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer et le montant de celles-ci nécessite par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à estimer le dénouement de l'impact fiscal définitif des opérations, objets de la procédure.
Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes annuels et constituent de ce fait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation des risques de ces dossiers et des provisions ou créances qui leurs sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la direction et plus particulièrement les directions juridique, fiscale et de la conformité de votre société en France et en Allemagne ;
- examiner, avec nos spécialistes en fiscalité, les réponses apportées par votre société à l'administration fiscale allemande ainsi que les estimations du risque réalisées par votre société ;
- examiner les conclusions des conseils juridiques de votre société, notamment les résultats des confirmations réalisées auprès de ses conseils et analyser le traitement comptable appliqué ;
- apprécier, en conséquence, le niveau des provisions comptabilisées au 31 décembre 2020.

Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CACEIS Bank par votre assemblée générale du 2 mai 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2006 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.
Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quinzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 16 avril 2021
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Emmanuel Benoist	Matthieu Préchoux

VII. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante : CACEIS Bank – DAF – Secrétariat Général – 14 rue Rouget de Lisle 92862 Issy Les Moulineaux cedex 9.